BIENS VOLÉS

aux églises et aux morts

En vertu des votes des sieurs **PASQUAL, DEFONTAINE, EVRARD ELIEZ, CASTIAU, DEBEVE, DELORY, GUSTAVE DRON, LEPEZ, SELLE, DEHOVE, LE ROY, FIEVET, GONIAUX, GUISLAIN, GHESQUIÈRE, DELECROIX, JULES GUESDE, MELIN, DURRE**, *députés du Nord ;*

Et des sieurs **BERSEZ, GIRARD, MAXIME LECOMTE, AUG. POTIE, TRYSTRAM, HAYEZ**, *sénateurs du Nord.*

BIENS PAROISSIAUX

Arrondissement de Cambrai

CANTON DE CAMBRAI-OUEST

Meubles garnissant les églises, meubles, immeubles, biens et valeurs provenant des legs et donations, ou d'acquisitions, des personnes et familles dont les noms suivent :

ABANCOURT. — *Rentes, meubles.* — Bernard.

AUBENCHEUL-AU-BAC. — *Rentes, meubles.* — Caudeliez, Fontaine-Cochon, Campion-Cochon.

BANTIGNY. — *Meubles.*

BLÉCOURT. — *Meubles.*

FONTAINE-NOTRE-DAME. — *Rentes, meubles.* — Panien.

FRESSIES. — *Meubles, rentes.* — Dumont-Bustin, Bernard, Lemaire.

HAYNECOURT. — *Meubles, rentes.* — Devreq.

HEM-LENGLET. — *Rentes, meubles.* — Delcroix, Foveau-Cattiaux.

NEUVILLE-SAINT-REMY. — *Rentes, meubles.* — Balique.

PAILLENCOURT. — *Rentes, meubles, immeubles.* — Bard, de Thieffret de Layens, Bouchelet de Lafosse, Gremez.

PROVILLE. — *Rentes, meubles.* — Dhailly, Crépin-Patou.

RAILLENCOURT. — *Rentes, meubles.* — Vallez. — *Meubles* de la chapelle de Sainte-Olle.

SAILLY. — *Meubles, rentes.* — Saultois-Desvignes, de Pommerol-de Grammont-Groslevin, Lély, Groslevin.

SANCOURT. — *Meubles, rentes, immeubles.* — Dufour, Evrard.

CANTON DE CARNIÈRES

AVESNES-LEZ-AUBERT. — *Meubles, rentes.* — Barbet, Jaquet, Bailleux, Mailliard-Moniez, Joly.

BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS. — *Meubles.*

BETHENCOURT. — *Meubles.*

BÉVILLERS. — *Meubles, nue-propriété.* — Morcrette-Lemaire.

BOUSSIERES-EN-CAMBRÉSIS. — *Meubles, créance.* — Miroux.

CARNIÈRES. — *Meubles.*

CATTENIÈRES. — *Meubles, rentes.* — Bricout-Vaillant.

ESTOURMEL. — *Meubles, créance, immeubles.* — Reimbold d'Estourmel, Bricout-Vaillant.

FONTAINE-AU-PIRE. — *Meubles.*

QUIEVY. — *Meubles, rentes, immeubles.* — Feuillet, Bauduin-Colmant, Richez, Vilette, Libert.

RIEUX. — *Meubles, espèces, rentes.* — Daise, Bastard, Mériaux, Délosses.

SAINT-AUBERT. — *Meubles, rentes.* — Vallez.

SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI. — *Meubles, rentes.* — Sorriaux.

SERANVILLERS. — *Meubles.*

VILLERS-EN-CAUCHIE. — *Meubles, espèces, rentes, nue-propriété.* — Denoyelle, Lemoine, Martin-Héluin, Barbet-Denoyelle, Melon, Jacquemart, Bureau de bienfaisance.

WAMBAIX. — *Meubles, espèces, rentes.* — Choin.

AVIS IMPORTANT

Pour revendiquer ces biens volés, les fondateurs ou leurs héritiers directs doivent adresser une demande sur papier libre au directeur des Domaines, à Lille, et en demander récépissé.

La réponse à la demande doit leur parvenir dans les deux mois.

Passé le 7 novembre, les réclamations ne seront plus admises.

Pour le détail et les formules, voir la « Croix du Nord » du vendredi 14 mai.

Pour Dieu !
Pour Notre-Dame !

3e ÉDITION

Au moment où Monseigneur Delamaire entreprend sa tournée de Confirmation, nous rappelons à Messieurs les Curés que nous tenons à leur disposition la belle cantate de MM. Deleaux et Defives, en l'honneur de Sa Grandeur.

Le chant seul : *0 fr. 20* ; franco : *0 fr. 25.*

Chant et accompagnement : *1 fr. 00* ; franco : *1 fr. 10.*

—o—

En vente à la Librairie de la **Croix du Nord**
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)
— LILLE —

ÉCHOS

MOUVEMENT ADMINISTRATIF
DE LA PRÉFECTURE DU NORD

M. Huet, sous-inspecteur de l'enregistrement et des domaines, licencié en droit, est nommé chef de la 2e division, en remplacement de M. Henri Lecocq.

Une cinquième division est créée, c'est celle de l'assistance aux vieillards et de l'hygiène. M. Eugène Vanlaton, chef de bureau à la 3e division, est nommé chef de la 5e division. M. Carré est nommé chef du 1er bureau de la 2e division, en remplacement de M. Vanlaton ; M. Paul Lecocq passa sous-chef de division ; M. Thuillier est nommé chef du 1er bureau de l'assistance et de l'hygiène publiques. MM. Corbu et Legros sont nommés rédacteurs.

Les services dirigés par M. Montsarrat, vétérinaire départemental, sons transférés rue Jacquemars-Giélée, dans l'ancien immeuble réservé aux archives départementales. A ce service on a joint ceux des tueries et abattoirs que possédait la 1re division.

CONCOURS RÉGIONAL
DE STÉNOGRAPHIE
ET DACTYLOGRAPHIE

Le concours de sténographie (système Duployé) et de dactylographie que nous avons annoncé récemment, aura lieu dimanche prochain, 23 mai, à neuf heures du matin, à l'Ecole municipale, 4, rue Saint-Vincent de Paul, Roubaix.

La dactylographie est accessible aux dactylos de tous systèmes et toutes marques de machines, la sténographie est réservée aux duployens.

Les dames sont admises. La Compagnie Underwood mettra gracieusement 30 machines à la disposition des dactylos qui en feront la demande, avant le 22 courant, à son Agence de Roubaix (local provisoire), 40, rue de l'Industrie.

Contrairement à ce qui a été dit, les concurrents dactylos devront se faire inscrire par lettre au Cercle Duployen, 28, rue du Vieil-Abreuvoir, avant le 21 au soir, dernier délai, et apporter leurs machines à l'Ecole le matin du concours, de huit heures à neuf heures. Pour la sténographie, les inscriptions seront reçues jusqu'au moment du concours.

De nombreux prix, médailles d'argent et de bronze, stylographes, abonnements aux journaux sténographiques, volumes, diplômes, etc., seront attribués aux lauréats.

LE BILAN DES ASSISES

Au cours de la session qui vient d'être close, la Cour d'assises du Nord a statué sur le sort de 28 accusés, impliqués dans 24 affaires :

Deux meurtres, cinq tentatives d'assassinat, une affaire de coups et blessures, trois d'incendie, dix de mœurs, une de fausse-monnaie et deux de vols qualifiés.

La Cour a acquitté onze inculpés. Elle en a condamné quatre aux travaux forcés à perpétuité. Elle a prononcé contre les autres les peines suivantes :

Vingt-cinq ans de réclusion ; trente-trois ans de prison ; quarante ans d'interdiction de séjour et 200 fr. d'amende.

Un condamné a été déchu des droits de la puissance paternelle ; un autre a encouru la peine accessoire de la relégation.

SI

vous voulez lire chaque mois 88 pages intéressantes et utiles, abonnez-vous à « Romans-Revue ». Le numéro de Mai passe en revue les vies de saints les plus récentes, les ouvrages d'histoire, une vingtaine de romans et de pièces de théâtre ; et il donne sur tous les sujets littéraires du jour un avis motivé.

Abonnement : 8 francs pour la France, 10 francs pour l'étranger. S'adresser aux bureaux de « Romans-Revue », à Sin-le-Noble (Nord), et dans toutes les librairies.

Courrier militaire

AVIS AUX LECTEURS

Je rappelle aux lecteurs que pour recevoir une réponse dans le *Courrier hebdomadaire*, il faut adresser une lettre à *M. La Ramée*, 5, *rue Bayard, Paris*, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme, sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse *par lettre*, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites dans la semaine suivante.

Un jeune Lorrain. — Avec 1m,74 de taille, 0m,90 de tour de poitrine et 64 kilos de poids, il peut, suivant ses aptitudes, faire un dragon, un artilleur, un sapeur ou un fantassin. Le commandant de recrutement décidera à cet égard.

H. P., Feuillade, par Marthon (Charente). — Avec la nouvelle loi militaire, le conscrit versé dans l'auxiliaire fait ses deux ans dans un des services accessoires de l'armée (secrétaires, plantons, ouvriers, gardes-magasins, etc.).

M. 190, Une lectrice de la « Croix ». — Ces secours aux veuves d'anciens militaires non pensionnés sont très difficiles à obtenir, sans protection. — Tentez une demande de secours au ministre en joignant les pièces justificatives qu'indiquera la gendarmerie et en accompagnant la demande d'un certificat de position de famille, établi par le maire de la commune. — Je ne puis, hélas ! garantir le succès.

Philippe de L. C., rue Saint-Philippe-du-Rhône. — Non, le père de *quatre enfants vivants* est dispensé de ses périodes de réserve, mais il doit faire ses neuf jours. — Ce sont les pères de *six* enfants vivants, seuls, qui sont dispensés de la période de territoriale.

J. Ch., Saint-Thiébaud (Jura). — Voir l'Avis en tête du *Courrier* pour les réponses directes. Toutes les armes vous sont ouvertes avec cette taille et ce poids. Si vous ne faites aucune demande à la revision, le commandant de recrutement vous affectera à une arme en raison de votre profession et de votre aptitude physique. — Le titre d'aîné de 8 enfants ne suffit pas pour motiver l'allocation journalière de soutien de famille. Il faut que la famille soit très pauvre. — Vous songez un peu tard à faire cette demande. A tout hasard, voyez à la mairie. — Oui, le B. A. M. confère les mêmes avantages dans la cavalerie que dans l'infanterie. Consultez la brochure le *B. A. M.*, 0 fr. 75, au journal et lisez attentivement le fascicule pour 1909. — C'est ce mois-ci que l'on doit lancer la demande au recrutement. Si vous ne vous êtes pas déjà préparé et si vous n'êtes pas affilié à une Société de préparation militaire, je doute fort que vous soyez en mesure d'affronter les épreuves en juillet.

Pour la France ! — 1° Le conscrit *exempté* est celui qui, en raison de son état physique, à la revision, est dispensé de tout service dans le présent et l'avenir... Celui qui, une fois incorporé, est *réformé numéro 2* se trouve dans le même cas. — 2° L'exemption est définitive. — 3° Voir des réponses ci-dessus. — 4° La réforme est également définitive. Celui qui a été réformé ne peut entrer dans l'armée par la suite qu'en s'engageant, si son état s'est amélioré.

R. de B., Pomard (Côte-d'Or). — Les jeunes gens nommés officiers de réserve d'après la loi nouvelle sont liés pour l'avenir et devront accomplir les périodes qu'on leur impose. Leur démission ne sera sûrement pas acceptée.

Vive la France ! 1888. — Oui, vous pourrez passer le B. A. M. en juillet. Demande à lancer, ce mois-ci, au recrutement. Si vous réussissez aux épreuves, vous pourrez choisir votre corps parmi les régiments dont la liste vous sera donnée par le bureau de recrutement. Il faut travailler ferme, vous entraîner et tirer au fusil de guerre, d'ici juillet. — Procurez-vous au journal, 0 fr. 75, la brochure et le fascicule que j'indique ci-dessus.

Pacifique. — Je doute qu'on vous réforme pour une légère surdité partielle. — Vous pourrez néanmoins tenter une demande à l'effet d'être convoqué devant le *Conseil de réforme* qui se réunira dans les premiers jours de juin. A la gendarmerie, on vous renseignera au sujet des démarches à faire en temps voulu.

Un Quercynois. — Je vous ai répondu dans le Courrier d'il y a quinze jours. Veuillez suivre la *Croix*. Je ne puis renouveler mes réponses chaque semaine.

D., Ledergues (Aveyron). — Vous deviez, comme dispensé ancien article 23, trois périodes dans la réserve et une dans la territoriale. D'où vient que vous n'avez pas été convoqué ? Je me le demande. — Aujourd'hui, votre classe est dans la territoriale et vous aurez à faire neuf jours en 1911, si vous appartenez toujours à une section. C'est tout ce que je peux vous dire.

L. L., 7 066. — 1° Si vous avez fait trente-six mois de service, vous serez dispensé de la première période. Rien à faire qu'attendre. Le recrutement ne vous convoquera pas pour les vingt-trois jours. — 2° Pour vos dix-sept jours, vous les ferez en 1913, puisque vous appartenez au second régiment de la brigade. — 3° Impossible d'obtenir un changement d'affectation pour la période. La loi du 14 avril 1908 les a complètement supprimés.

Un futur soldat. M. I. S., à L. (Meuse), 24. — 1° Je ne puis recommander aucune garnison spécialement à ce point de vue-là. — 2° La liberté religieuse est généralement respectée au régiment. — 3° On peut toujours réussir dans les examens du B. A. M., quelle que soit la Société de préparation. Tout dépend du sujet. — 4° On est sous-lieutenant de réserve pendant ses six derniers mois de service et on conserve ce grade après. On demeure soumis aux mêmes règles de discipline que les autres officiers de réserve. — 5° On peut indifféremment subir le B. A. M. en juillet ou le passer dans les premiers jours qui suivent l'incorporation. — 6° Le B. A. M. facilite l'accès aux premiers galons. — Le reste, ensuite, dépend du sujet et de ses succès au peloton. — 7° Il n'a jamais été question de supprimer le havre-sac. — 8° Seuls, les sous-officiers *rengagés* sont dispensés du port du sac, *dans certaines conditions que fixe le colonel.* — 9° Mais on ne suit pas des cours d'une Société préparatoire une fois au régiment. Il faut s'être préparé pour le B. A. M. avant d'arriver au corps. Voyez la brochure que j'indique ci-dessus. — 10° Sous-officier non rengagé, solde journalière, environ 2 fr. 43. — Sous-officier rengagé, avant cinq ans de service, environ 3 fr. 40 par jour. — Après cinq ans, les rengagés sont à solde mensuelle progressive ; 102 fr. par mois au début.

Ch. D., 22, route de Flandre, au Bourget (Seine). — Brochure envoyée.

A. B., Jœuf. — Vous ne pourrez vous engager qu'à 18 ans, et cela pour cinq ans. — Si vous n'avez pas *une vue excellente*, inutile d'essayer d'entrer dans la marine. On ne vous accepterait pas.

B., 158, avenue de Paris, Le Mans. — Si vous voulez passer le B. A. M., il faut faire vos démarches ce mois-ci, auprès du commandant de recrutement. — Procurez-vous, chez Chapuis, place des Tilleuls, Grenoble, la brochure le *B. A. M.*, 0 fr. 75. — Vous trouverez à la même adresse les manuels désirables. — Le manuel rouge (infanterie) coûte 2 francs.

Victor L., Erquinghem-Lys (Nord). — Il n'y a que quatre ans qu'il fait partie de la compagnie de sapeurs-pompiers. Il ne peut donc pas être dispensé encore de sa période de territoriale. — Je l'engage à tâcher d'*obtenir un sursis* quand il sera convocable de nouveau ; il pourra être dispensé des neuf jours. — Voir à la gendarmerie pour les démarches.

Jules L., rue de Chartres, Neuilly. — Oui, ayant 18 ans, vous pouvez devancer l'appel en octobre prochain, et ne faire que deux ans. Mais, pour cela, il faudra passer, en juillet, les épreuves du B. A. M. — La demande d'inscription doit être faite à votre recrutement avant le 1er juin. — Pour tous détails, hâtez-vous de vous procurer au journal la brochure le *B. A. M.*, 0 fr. 75. — Entre nous, vous y pensez un peu tard. — Si vous n'êtes pas entraîné au tir et à la marche, et si vous n'avez pas déjà suivi des cours de préparation militaire, je crains fort que vous ne réussissiez pas cette année. — Récrivez-moi au besoin.

J. D. N. D., Lille-Bouvy. — En principe, le choix du corps de cavalerie ne peut porter que sur un régiment *de la région*. — Il n'est fait d'exception que lorsque *la subdivision d'arme* manque. — Ce n'est pas le cas. — Je vous engage à passer au recrutement où l'on vous renseignera pour le reste. — A vous de vous mettre en mesure, si vous ne voulez pas aller à Sampigny.

Pékin (Chine), 1909. — Dans quel corps avez-vous servi ? Vous oubliez de me le dire. — Non seulement il y a eu des indemnités journalières spéciales, mais encore *des parts de prise.* — Pourrez-vous prouver que vous n'avez rien touché ? Je crains que non. — Dans tous les cas, il n'y a qu'une ressource : faire une première démarche, avec justifications à l'appui, auprès de votre chef de corps. Il n'y a que lui qui pourra vous donner satisfaction.

R. C., Saint-Jean-Baptiste, Reims. — Ayant eu un sursis, l'an dernier, vous devez faire cette période, cette année. — Demande de devancement à adresser, par la gendarmerie, à votre colonel. Mais je doute fort que l'autorité militaire en tienne compte pour un motif d'examen. — Quant à un changement d'affectation, c'est inutile d'y songer, on n'en accorde jamais.

P.J., Athies-sous-Laon. — Demande à adresser, par la gendarmerie, au général commandant la subdivision (avec justifications à l'appui). Le général donnera les ordres nécessaires pour que cette dame puisse toucher le trimestre qui lui revient.

S., 30, rue Lhemond, Paris. — Oui, vous pourrez, en en faisant la demande écrite au préfet de votre domicile, passer de nouveau le Conseil de revision en août, septembre.

S., à C. (Ain). — Vous avez parfaitement raison de me signaler cela. J'en parlerai dans un article un de ces jours ; certes oui, c'est absolument exagéré d'envoyer 30 fr. par mois à un soldat au régiment. De pauvres parents se saignent aux quatre veines et s'endettent même pendant les deux ans de service de leur enfant. Si un soldat est raisonnable, 5 ou 6 francs par mois doivent suffire, surtout aujourd'hui avec les coopératives et les moyens de distractions de toutes sortes que le soldat trouve à la caserne, sans avoir à délier les cordons de sa bourse.

L. D., Bihorel-lès-Rouen. — 1° En vous y prenant à l'avance, vous pourrez vous engager, de façon à entrer au régiment quelques jours avant (ou après) les *bleus.* — 2° On ne prépare pas le B. A. M. au régiment. Il faut y arriver tout instruit et se tenir prêt, comme engagé, à subir ses épreuves dans les premiers jours du mois qui suit l'incorporation. — 3° Quand on a pas le B. A. M., il faut compter six mois (minimum) pour passer caporal.

P. L., 268. — 1° Oui, le jeune homme nommé sous-lieutenant de réserve à dix-huit mois exercera son grade pendant les six derniers mois de son service. — 2° Il touchera, pendant ce semestre, 195 fr. par mois. — 3° Il en sera de même, pendant toutes les périodes qu'il accomplira à la réserve et à la territoriale. Il touchera la solde de sous-lieutenant, puis celle de lieutenant. — 4° Il aura une période à accomplir tous les deux ans.

Répondu directement. — C. C., rue T., Pontarlier. — H. V., rue de l'E., Armentières. — A. T., Ste-F., Sansbergen, Flandre O. (Belgique). — A. C., à la C. de Saint-Nazaire. — A. B., rue L., Armentières. — L. G. de Beaurepaire (Nord). — L., Basse-Goulaine. — T., rue du F.-G., Chartres. — S. G., de Saint-Brisson. — M. G. de St-A.-de-P., Petite-Synthe. — L. M., à Saint-Martin-Lars (Vendée). — P. C., Chavagnes-en-Paillers (Vendée). — G. H., rue de l'E., à Villeneuve-sur-Yonne. — H. P., à Tornery (Haute-Marne). — D. G., Montagne (Gironde). — M. V. Crémieu. — Abbé H., Séminaire français, Rome. — L. C., 29, rue de la Sourdière, Paris. — G., Val-des-Bois (Marne). — F. R. E., collège Notre-Dame, Hull (Canada). — J. D., la Haye-Descartes (Indre-et-Loire). — A. B. C., poste restante, Lyon. — L. R., 50e, 3e compagnie, à Epinal. — Abbé S., Chavagnes-en-Paillers (Vendée). — P. F., Forges de Brévilly, F. St-R. — Maurice D., rue Puebla, Lille.

L. R.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 18 mai 1909
Présidence de M. Meusy, vice-président

AGRESSION CONTRE
UN GARDE CHAMPETRE
A LINSELLES

Le 15 mai, dans la soirée, Rémi Ghestem, garde champêtre, passait au hameau de la Vieille-Cour, en face de chez M. Cornard, quand il fit la rencontre d'un cantonnier M. Delfortrie, avec lequel un repris de justice Cyprien Vandenbroële, dit Casquette, avait lié conversation.

Le repris de justice proféra des menaces de mort. Le garde champêtre demanda si ces propos s'adressaient à lui. Sur la réponse affirmative, M. Ghestem voulut arrêter l'apache. Vandenbroële, sortit alors de sa poche, un couteau à cran d'arrêt, à lame très effilée.

M. Ghestem parvint à le désarmer une première fois, mais l'individu put se saisir de nouveau de son arme, dont il porta un coup au garde champêtre, ne trouant heureusement que la tunique.

Avec l'aide du cantonnier, le garde champêtre arrêta Vandembroële qui a comparu aujourd'hui devant le tribunal.

Il a été condamné à six mois de prison.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Madame Auguste BÉHIN
née Céline Leroy

décédée à **Lille**, le 17 mai 1909, à l'âge de 30 ans, administrée des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi** et **Service** qui auront lieu le **vendredi 21** dudit mois, à neuf heures, en l'**église Sainte - Catherine**, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Royale, 80, à 8 heures 3/4.

Les Dames sont priées d'y assister.

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 17 mai

Lannion, sl. fr. Nathalie, 38, blé (bassin du Commerce).

du 18 mai

Reval, vap. ang. Ronda, 1226, dm.

SORTIES du 17 mai

Cardiff, vap. ang. Southwaite, 2333, lège.
Sébastopol, vap. ang. Nord-Havet, 2169, charbon.

du 18 mai

Burntisland, vap. dan. Erik II, 1202, lège.
Barry, vap. fr. Magellan, 3826, lège.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Port Talbot 15, 3-m. Windrush	Dunkerque
Burntisland 15, st. suéd. Nord	id.
Burntisland 16, st. N. F. Hoffding	id.
Sunderland 16, st. Pernau	id.
Ipswich 16, g. ang. Polly et Emily	id.
DEPARTS :	**ALLANT A :**
Bombay 8, st. Red Cross (avec 3.500 q. blé, 1000 q. colza et 3.000 q. pavot).	Dunkerque
Galveston 11, st. Tholma	N.-Orléans
Rosario 14, st. Hollinside	Colastine
Rufisque 8, st. norv. Donator	Dunkerque

RENCONTRÉ le 13 mai, par 48° Nord et 19° Ouest, le 4-m. fr. Dunkerque, allant du Chili à Dunkerque.

AFFRETEMENT. — St. ang. Clan Lamont, de Calcutta à Dunkerque.

MARCHÉS

COURS DES MARCHÉS DES AVOINES
DE LA RÉGION DU NORD

Lille, le 18 mai 1909

Avoines jaunes. — Courant 21,75 acheteur ; prochain 21,75 à 22,00 ; juillet-août 21,25, 21,50 ; 4 derniers 18,00 acheteur. Stock 1.650 qx. Tendance soutenue.

Avoines blanches. — Courant 22,25 acheteur ; prochain 22,20 acheteur ; juillet-août 22,00 vendeur ; 4 derniers 18,75 vendeur. Circulation 600 qx. Stock 1.200 qx. Tendance soutenue.

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : 65... de pain n° 1 : 66... ; n° 3 : »» ; Cuite 1er jet. 27,50 à »»,»», 88° »»,»», à......

ALCOOLS. — 3/6 fin disp. 41.25 et »»,»».

COURS DES ALCOOLS EN LIVRABLE. — Courant, 41,25. — Prochain, 41,50. — Juillet, Août, 42,... — 4 derniers, 33,75. — 3 d'Octobre 33,25. — 4 premiers, 33,50.

Bergues, 17 mai		BESTIAUX, *prix moy kil.*	
Blé blanc, l'hect.	19.97	Bœufs	1.50
Blé roux	19.88	Veaux	1.80
Blé bl. de semis	.....	Moutons	....
Blé r. de semis	.....	Porcs	1.40
Avoine, id.		Lin, 1 kil. 1/2 à	....
Haricots, id.	29 92	Graine de lin	....

Bergues, 13 mai. — Veaux amenés, 70, vendus : 1re qual. 1.45 ; 2e, 1,40 ; 3e, 1,35.

Douai, 14 mai.

Mercuriale des Marchés aux bestiaux de Douai. — Voici les résultats de la mercuriale des marchés aux bestiaux :

Bœufs amenés ...., vendus ... ; prix moyen au kilo, 1re qualité, poids vif, 0,93 ; poids net, 1,66 ; 2e qualité, poids vif, 0,83 ; poids net, 1,46.

Vaches : Amenées, ... vendues ... ; prix moyen du kilog., 1re qualité, poids vif, 0 f. 85 ; poids net, 1 fr. 50 ; 2e qualité, poids vif, 0 fr. 75 ; poids net, 1 fr. 30 ; 3e qualité, poids vif, 0 f. 70 ; poids net, 1,10.

Le MEILLEUR CAFÉ *est le CAFÉ FIN* *de la MAISON* WATERLOT-LAMBELIN
Au Café Fin, 58, rue Nationale, 58, LILLE
René CARTON, successeur.

SI VOUS VOULEZ
Manger avec appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de

BANYULS-TRILLES

quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets et chez les Entrepositaires.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons

BOURSE DE LONDRES

DU 18 MAI	Cours préc.	Ouvertur
Consolidés	85 1/2	85 1/2
Extérieure	98 ./.	98 ./.
Turc (série D)	92 1/4	92 1/4
Banque ottomane	18 1/2	18 1/2
Rio-Tinto	75 7/8	74 7/8
Consolidés Golsfied	5 7/8	./.
East-Rand	5 9/32	5 9/32
Rand Mines	8 29/32	8 29/32
Chartered	23/3 ./.	23/8 ./.
Robinson Gold	10 3/8	10 3/8

L'Assistance médicale à Lille

Un secours est toujours bien accueilli par tous ceux qui sont dans l'ennui mais ce secours est encore plus apprécié lorsqu'il nous vient d'un voisin. L'expérience suivante est un secours aux personnes qui souffrent et se désolent de ne pas trouver de soulagement. M. E. Fémeland, 1, rue de Poids, à Lille, nous dit : « Atteint d'une maladie de rognons depuis plusieurs années et ayant pris toutes sortes de médicaments qui n'ont pas produit le soulagement tant désiré, j'en étais réduit à ne pas savoir quoi faire, quand j'eus connaissance des bons résultats obtenus par les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Leclercq, 16, Grand'Place, à Lille. Je m'en procurai et me trouvai beaucoup mieux dès les premiers jours, mes urines s'éclaircissaient, l'enflure des jambes et des pieds disparaissait, les douleurs dans les reins et les côtés diminuaient progressivement. Je suis heureux, à titre de reconnaissance de recommander les Pilules Foster car je suis sûr que c'est un service précieux à rendre à ceux qui souffrent de cette pénible affection en leur faisant connaître un remède aussi efficace. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

A moins que l'affection des reins (vulgairement rognons) n'ait atteint un degré fort avancé, vous éprouvez rarement des symptômes plus sûrs que des douleurs dans le dos, des désordres urinaires, des rhumatismes, des gonflements des chevilles et des jambes, des vertiges, ou encore des irrégularités des mouvements du cœur. Voilà pourquoi l'affection des reins est si grave car généralement on ne reconnaît pas dans ces symptômes la preuve que les reins sont malades. Les véritables Pilules Foster pour les Reins, spécialement préparées pour les reins, tonifient les reins mêmes en leur apportant les éléments nécessaires pour accomplir leur fonction naturellement. Si vous êtes soucieux de vos intérêts et de votre santé, exigez bien les véritables Pilules Foster pour les Reins avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution. En vente dans toutes les pharmacies, 3 fr. 50 la boîte : 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. 8

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (Banque)
40, rue de la Gare, ROUBAIX
1, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING
Ordre de Bourse. — Opérations sur titres. — Paiement de coupons. — Service de coffre-forts

BOURSE DE LILLE

DU 18 MAI	Cours du jour	Cours précéd.
CHARBONNAGES		
Albi (2 janvier 1909)	— —	— —
Aniche (31 décembre 1908)	1650 —	1650 —
Anzin (1er juillet 1908)	7348 —	7300 —
Blanzy (1er décembre 1908)	1720 —	— —
Bruay entière	960 —	956 —
Bruay 10e (15 février 1909)	96 50	96 50
Bully-Grenay (15 nov. 1908	4845 —	4875 —
— 1/50e (15 nov. 1908)	97 50	96 25
Campagnac (1er juill. 1905)	— —	— —
Carvin 5e (1er sept. 1908)	530 —	520 —
Carvin entière (3 sept.)	2575 —	2575 —
La Clarence (origine)	330 —	329 —
Courrières (30 sept. 1908)	2800 —	2795 —
Crespin tit. verts (origine)	93 —	93 —
Douchy (31 décembre 1908	1028 —	1026 —
Dourges 100e (1er mai 1909)	325 —	325 —
Drocourt 1800 (3 oct. 1908)	— —	5250 —
Drocourt 10e (1er oct. 1908)	517 —	515 —
Drocourt 3500	— —	5250 —
Drocourt le 10e	517 —	515 —
Epinac	— —	— —
Escarpelle (1er déc. 1908)	— —	— —
Ferfay (2 janvier 1909)	363 —	368 —
Ferques (origine)	— —	— —
Flines-Raches (coup. att.)	69 —	— —
Lens entier p. (30 sept. 08)	870 —	869 —
Lens 10e (30 sept. 1908)	86 —	86 25
Liévin (1er décembre 1908)	— —	— —
Liévin 300e	141 50	141 [illegible]
Ligny-l-Aire (15 juin 1908)	660 —	— —
Marles 30 % (15 juin 1908)	2379 —	2380 —
Marles 70 % (2 janvier 1909)	3060 —	3060 —
Marles 20e (2 janvier 1909)	— —	154 —
Meurchin ent. (31 août 1908)	— —	— —
Meurchin 5e (31 août 1908)	2740 —	2730 —
Nord d'Alais (origine)	398 —	395 —
Ostricourt (10 janvier 1909)	2340 —	2300 —
Thivencelles (1er juill. 08)	— —	— —
Vicoigne act. (15 nov. 1908)	1510 —	— —
Vicoigne 10e	153 —	153 —
BANQUES (Actions)		
Crédit du Nord	— —	698 —
Verley-Decroix	— —	1300 —
Devilder et Cie	— —	1098 —
VALEURS DIVERSES		
Gaz de Wazemmes	— —	560 —
Rousseau	— —	400 —
S-Sauvr-Arras (15 janv. 08)	— —	235 —
Biache S-Vaast (15 juillt 08)	— —	3815 —
Denain-Anzin (1er déc. 08)	2050 —	2050 —
Forges-S-Amand (30 juin 08)	— —	740 —
Senelle (3 0juin 190)8	— —	565 —
Margarine-Béth. (1er oct. 08)	— —	215 —

MALLES pour ÉCHANTILLONS
Réparations rapidement exécutées
LOUIS VUITTON
34, rue Faidherbe. LILLE — Tél. 18-98

Petite Bourse du 18 au comptant

VALEURS	Ouv.	Clôt.	VALEURS	Ouv.	Clôt.
3 0/0	97.47	97.60	Ville de Paris	......	......
Indo-Ch. 3 1/2	[illegible]	....	98 3 1/4	366..	366..
Indo-Ch. 3 0/0	....	....	98 2 0/0	421.25	423..
Chine 4 0/0	100 ..	....	99 2 0/0	407.50	408.50
Russe 4 0/0 s.	.90..	....	99 2 0/0	......	......
Russ. 3 0/0 1896	.7[illegible].20	.73..	Crédit foncier Com. 1879	487...	[illegible]
Banque de F.	4250..	4295..	— 1880	502.75	504...
Crédit Foncier	750..	....	— 1891	[illegible]	400...
C. Lyonnais	1215..	1217..	— 1892	457.50	456.75
Banq. de Paris	1635..	1637..	— 1899	469.	470..
Société Génér.	668...	....	Fonc. 1879	503...	503...
Est	915...	......	— 1883	436.	436...
Midi	1158..	1168..	— 1885	4[illegible]...	461...
Nord	......	......	— 1895	479.75	480...
Orléans	[illegible]	......	Obligations:	......	......
Ouest	9 8 50	3[illegible]	Nord 3 0/0	440..	440.50
P. L. M.	[illegible]	1323..	Est 3 0/0	443.50	445...
Ville de Paris:	......	......	Ouest 3 0/0 a	439.25	439 50
69 3 0/0	475...	500...	Ouest 3 0/0 n	436.50	434 ..
71 3 0/0	40[illegible]	408.50	P.L.M. 3 0/0 a	440.50	.....
2 4 0/0	5[illegible]	517.50	P.L.M. 3 0/0 n	437..	431.50

Le prix du beurre, des œufs, des pommes de terre

POUR NOS MÉNAGÈRES

MARCHÉS	BEURRE	ŒUFS	POMMES DE TERRE
Paris, 12 mai (pour comparaison)	le kilo: Normandie 2,06 3,66; Bretagne 2,30 3,10; Touraine 2,40 3,20; Nord et Est 2,10 2,90	le mille (Normdie, Picardie): extra 96 106, 92 116; choix 76 83, 80 88; ordres 60 64, »» »»	les 100 kilos: Midi 60,»» 90,»»; Hollandes 15,»» 20,»»; Rondes 10,»» 12,»»; Rouge s. 10,»» 13,»»
Lille, 12 mai	3.20 à 3,40 le kilo	7,»» à 8,»» le cent	7,50 à »,»» les 100 k.
Aire, 14 mai	2,40 à 2,90 le kilo	2,»» à 2,30 le quart	5,»» à 8,»» les 100 k.
Armentières, 10 mai	3,»» à »,»» le kilo	9,»» à »,»» le cent	10,»» à »,»» les 100 k.
Arnèke, 11 mai	2,50 à 2,60 le kilo	2,10 à 2,30 le quart.	
Avesnes, 14 mai	1,25 à 1,35 la livre	2,»» à 2,10 le quart	
Bailleul, 11 mai	1,50 à »,»» la livre	9,45 à »,»» le cent	9.45 à »,»» les 100 k.
Bergues, 17 mai	2,35 à 2,75 la livre	2,35 à »»,»» le quart.	7,31 à »»,»» les 100 k.
Bourbourg, 11 mai	2,20 à 2,60 le kilo	2,10 à 2,30 le quart	6,»» à 9,»» les 100 k.
Cambrai, 15 mai	1,40 à 1,45 la livre	2,»» à »,»» le quart	7,»» à 10,»» les 100 k.
Cassel, 13 mai	1,20 à 1,35 la livre	2,20 à 2,30 le quart	
Courtrai, 10 mai	2,60 à 2,80 le kilo	2,10 à »»,»» le quart	7,50 à »,»» les 100 k.
Cysoing, le 1 8mai	1,40 à »,»» la livre	2,30 à »»,»» le quart	8,»» à »»,»» les 100 k.
Douai, 15 mai	1,30 à 1,60 la livre	2,»» à 2,25 le quart	0,10 à 0,15 le kilo
Estaires, 13 mai	1,50 à »,»» la livre	2,40 à 2,50 le quart	5,»» à 10.50 les 100 k.
Etrœungt, 13 mai	1,20 à »,»» la livre	1,80 à 1,90 le quart	
Fourmies, 8 mai	1,40 à 1,50 la livre	2,»» à 2,10 le quart.	
Haubourdin, 30 avril	1,65 à »,»» la livre	1.15 à »,»» le 1/2 q.	
Hazebrouck ,10 mai	1,50 à 1,60 la livre	2,25 à 2,40 le quart	
Hirson, 3 mai	1,50 à 1,60 la livre	1,90 à 2,»» le quart	
La Bassée, 13 mai	1,50 à 1,70 la livre	2,40 à 2,60 le quart	7,»» à 8,»» les 100 k.
Landrecies, 15 mai	1,40 à 1,50 la livre	2,»» à 2,10 le quart	
Lannoy, 8 mai	3,70 à »,»» le kilo	2,10 à »,»» le quart	
Le Cateau			
Merville, 13 mai	1,35 à »,»» la livre	2,40 à »,»» le quart	5,»» à 7,»» les 100 k.
Ors, 11 mai	1,15 à 1,25 la livre	1,90 à 2,»» le quart	
Seclin, 10 mai	1,50 à 1,60 la livre.	2,50 à 2,60 le quart.	8,»» à 10,»» les 100 k.
Solesmes, 15 mai	1,60 à »,»» la livre	2,»» à 2,»» le quart	8,»» à 10,»» les 100 k.
Somain, 13 mai	1,70 à 1,50 la livre	1,15 à 1,25 le 1(2 q.	
Valenciennes, 15 mai	1,60 à »,»» la livre	2,20 à »,»» le quart	
Wasquehal, 7 mai	1,75 à »,»» la livre	1,20 à »,»» le 1/2 q.	

FEUILLETON — N° 47

LE CHATEAU DE L'OURS

Par PAUL DE GARROS

Il pouvait donc se faire qu'il y eût dans son récit une grande part d'exagération et que la situation réelle fût moins horrible qu'elle ne l'avait fait supposer.

Montescourt aurait pu faire ces réflexions d'élémentaire sagesse.

Mais il ne pouvait pas s'empêcher de pousser les choses au noir.

Cependant, lorsqu'il parvint, à Sainte-Foy, devant le *numéro 7* de la rue Guillotière, ses dispositions agressives s'étaient un peu calmées : il s'était rendu compte qu'il valait mieux aborder l'obstacle avec diplomatie.

Ce fut donc d'un ton très naturel, presque bon enfant qu'il dit au domestique qui était venu, lui ouvrir la porte :

— Voulez-vous demander à Mme de Lovasy si elle peut me recevoir ?

Il ne disait pas : « Mme de Lovasy est-elle ici ? » Il ne mettait pas ce fait en doute.

Il disait : « Mme de Lovasy peut-elle me recevoir ? »

C'était, à ses yeux, une très habile façon de procéder. Mais le stratagème n'eut pas de succès.

— Mme de Lovasy ! dit le domestique étonné, je ne connais pas... Vous vous êtes sans doute trompé de numéro, monsieur.

— C'est bien ici le numéro 7 ?

— Oui.

— Eh bien ! je suis sûr que Mme de Lovasy est ici depuis cinq jours, puisque, en partant de chez moi, elle m'a laissé cette adresse que j'ai inscrite aussitôt sur mon carnet.

Le domestique hocha la tête d'un air ahuri.

— Monsieur, reprit-il, je ne peux que vous répéter ce que je vous ai déjà dit, c'est que, à ma connaissance, il n'y a pas ici de dame de Lovasy...

« A moins, ajouta-t-il après une seconde de réflexion, qu'elle ne soit dans le pavillon des fous, auquel cas je pourrais l'ignorer, car on ne nous révèle pas le nom de ces malheureux...

— Dans le pavillon des fous ! balbutia Montescourt abasourdi. Je suis dans une maison de fous ?

— Pardon, monsieur... dans une maison de santé, où il y a parfois quelques fous... Vous devriez le savoir, d'ailleurs, car cette dame, en vous donnant son adresse ici, n'ignorait probablement pas dans quel genre de maison elle se rendait.

— Elle pouvait l'ignorer, au contraire, répliqua Montescourt qui commençait à s'énerver.

Puis après un instant de réflexion :

— Oui, oui, je comprends maintenant, ajouta-t-il, le docteur Vernois, qui s'y entend dans l'art de torturer les gens, fait passer pour fous les malheureux ou les malheureuses qui ont eu la malchance de lui déplaire... c'est si facile pour un médecin !... et de cette façon, il peut les martyriser tout à son aise, sans aucun risque.

— Le docteur Vernois ! fit le valet de chambre, je ne connais pas... pas davantage que madame de... de... je ne sais plus quoi... Décidément, monsieur, je vois bien que vous vous êtes trompé de porte.

— Je ne me suis pas trompé du tout, et ce que vous venez d'avouer ne fait que confirmer soupçons... Vous allez voir... Veuillez m'annoncer au docteur Vernois.

— Je vous ai déjà dit que je ne connaissais personne de ce nom. Il me serait difficile de porter votre carte à quelqu'un qui n'existe pas.

— Ah ! je vais vous montrer, moi, si le docteur Vernois n'existe pas ! cria le baron exaspéré, en s'avançant vers le pavillon.

— Monsieur, monsieur, il m'est impossible de vous laisser pénétrer dans la maison sans connaître votre nom et... vos intentions.

« Retirez-vous, je vous en prie. Autrement, je serais forcé d'appeler mes collègues à mon aide pour vous jeter dehors ou requérir les agents afin de vous faire dresser procès-verbal, pour violation de domicile.

Alain comprit qu'un acte de violence ne servirait à rien.

— Enfin, il y a un maître ici ? reprit-il en revenant un peu sur ses pas.

— Mais parfaitement.

— Veuillez lui annoncer mon désir de le voir. Voici ma carte.

— Très bien, donnez-vous la peine d'attendre dans ce parloir. Je vais voir si M. le docteur Trocart est ici.

Une minute plus tard, le domestique reparut.

— M. le docteur Trocart, directeur de la maison, est absent en ce moment, dit-il en tendant sa carte au visiteur.

— Ah !... et quand rentrera-t-il ?

— On ne sait pas, Monsieur est en voyage.

— Je sais ce que parler veut dire. Cela signifie simplement que M. Trocart ne veut pas me recevoir : il a peur que je mette le nez dans ses affaires.

« C'est bon, je me retire, mais nous verrons si votre Trocart se montrera aussi fier lorsque le procureur de la République viendra visiter sa boîte. A bientôt, mon ami !

Montescourt sortit de là, furieux et découragé.

Agacé d'être dans la rue où il lui semblait que les passants pouvaient lire ses tracas sur son visage, il s'empressa de rentrer à l'hôtel d'Angleterre, afin de réfléchir, dans la solitude, au parti à prendre.

Mais, ces réflexions, il les avait faites le matin, il les avait faites la veille, et elles ne lui avaient fourni aucune solution. Elles ne pouvaient pas, cette fois, aboutir à un meilleur résultat.

Alain demeura donc toute la journée en proie à une cruelle perplexité, partagé entre son désir impatient de tirer Simone des griffes de Vernois et la crainte d'attirer sur elle bien des complications en faisant, par exemple, intervenir la justice, comme il en avait proféré la menace.

Cette intervention de la justice, qui lui paraissait à la fois indispensable et dangereuse, il y avait probablement une manière de la provoquer sans compromettre personne et sans courir aucun risque.

Il s'agissait seulement de connaître cette manière.

Alain l'ignorait.

« Si j'allais consulter un avocat », se dit-il.

A ce moment, il se souvint qu'un de ses camarades de collège, qu'il avait complètement perdu de vue depuis vingt ans, était inscrit au barreau de Lyon.

Il chercha son adresse sur l'Annuaire et se fit conduire chez lui.

Mais, là, il apprit que l'avocat était allé passer quarante-huit heures chez son beau-père, à Villefranche, et ne rentrerait que le lendemain ou peut-être même le surlendemain.

Désappointé, Alain ne songea pas à recourir aux lumières d'un autre homme de loi, comme si l'affaire lui parût trop délicate pour être confiée à un étranger.

« Je vais attendre le retour de mon camarade », conclut-il.

Et après avoir dîné dans une brasserie de la rue de la République, il rentra se coucher de bonne heure.

Montescourt trouva la journée du lendemain terriblement longue.

Toujours hésitant, toujours tiraillé entre le désir d'arracher Simone à son bourreau et la peur d'aggraver ses ennuis par une démarche inconsidérée, il resta, tout ce jour, replié sur lui-même à se ronger.

Poussé par son idée fixe, il retourna cependant à Sainte-Foy et rôda dans la rue Guillotière, aux environs du numéro 7 ; mais craignant de manquer de sang-froid, il n'osa pas entrer.

Et vite, pour chercher un conseil et un appui, il revint en ville, pour voir si son condisciple était de retour.

Mais l'avocat était toujours absent.

Alain réintégra son hôtel de fort mauvaise humeur : il avait conscience d'être parfaitement ridicule.

« Ça ne peut pas durer ainsi, répéta-t-il, il faut que je fasse quelque chose... Demain sera le jour des résolutions énergiques ».

Le lendemain, son réveil fut marqué par une invraisemblable surprise.

Le baron ayant sonné de très bonne heure pour demander si le facteur était passé et s'il y avait quelque chose pour lui, le domestique lui apporta une seule lettre, non timbrée, qu'il déclara avoir été remise au bureau par un voyageur arrivé dans la nuit.

Le jeune homme, profondément étonné, déchira l'enveloppe et lut avec ébahissement ces quelques mots tracés sur une carte :

OLIVIER TREMOREL

désire parler à M. de Montescourt demain matin ,dès qu'il pourra le recevoir.

Le valet de chambre était déjà reparti ; le baron le rappela.

(A suivre).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE

Imp. «Croix du Nord», 15, r. d'Angleterre. Lille
Le gérant : Ch. VERIN.